

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 907

18 mai 2007

SOMMAIRE

Aleph Consulting	43498	International Gas Distribution S.A.	43496
Alma Reinsurance S.A.	43534	Kalos International S.A.	43508
Aluminium Europe S.A.	43529	KBC Financial Indemnity Insurance	43534
AMC	43498	Laornis S.A.	43493
Ameta Advice Service S.A.	43497	Larfin S.A.	43510
AR Constructions Sàrl	43506	Laura Holding S.A.	43522
Baltic Wind International	43517	LPSS - Global Property Securities S.à r.l.	43499
Bambo S.A.	43497	Manu S.A.	43491
Benelux Property S.à r.l.	43536	Matterhorn Brig S.à r.l.	43525
Blancour Property S.A.	43523	Matterhorn Vich S.à r.l.	43521
Bluegroup S.A.	43516	Paglianti International S.A.	43506
Cashel Limited	43510	Partner-Lux S.A.	43523
CETREL Ré	43522	Pierrevert S.C.I.	43510
CHD Luxembourg S.A.	43516	Pilux S.A.	43492
Coiffure Renaissance Sàrl	43534	Raw International Trader S.A.	43526
Deutsche Post Reinsurance S.A.	43506	Real Invest Internationale S.A. Holding ..	43526
Dresdner Bank Aktiengesellschaft	43525	RLG Finance S.A.	43517
Duro-Lux S.A.	43532	Routing Luxembourg S.A.	43498
Est Engineering S.A.	43534	RR Donnelley Luxembourg S.à r.l.	43529
Finmor Lux S.A.	43528	RR Donnelley Luxembourg S.à r.l.	43498
Force-Lux S.A.	43516	RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S.	43493
Free Message Holding S.A.	43496	RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S.	43493
Galileo Re S.A.	43490	SBF S.A.	43530
Generali Investments Luxembourg S.A.	43529	Société de Participation du Grand-Duché	43532
Glorifin B.V.	43497	Société de Participation du Grand-Duché	43516
Gold Broker Holding S.A.	43492	Sunset Investment S.A.	43528
GSS III Partners (Duisberg GP) S.à.r.l. ...	43530	The Golden King's Club Sàrl	43535
GSS III Partners Duisberg S.à.r.l.	43497	Triad Inf'Ho S. à r.l.	43532
Horeca Espace Sàrl	43508	Unilux S.A.	43523
IF 1 Sàrl	43490	Village S.A.	43492
Iland Holding S.A.	43525	Windy Holding S.A.	43491
Immobilière Even	43515	WTT Co-Investment S.à r.l.	43496
Indian Orchid S.à r.l.	43530		
Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l.	43490		

IF 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.301.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,

2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20C, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

1. Madame Samia Rabia,
2. Monsieur François Brouxel,
3. Monsieur Stephen Lawrence,
4. Monsieur Michel Chidiac,
5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042105/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Galileo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.354.

—
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042118/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.764.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mars 2007

1) L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de ses fonctions de gérant avec effet au 6 mars 2007,

2) L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Pii Ketvel, directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais, comme gérant de la

Société, avec effet au 6 mars 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

1. Madame Samia Rabia,
2. Monsieur François Brouxel,
3. Monsieur Stephen Lawrence,
4. Monsieur Michel Chidiac,
5. Monsieur Pii Ketvel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042107/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2007, réf. LSO-CC03699. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Manu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.413.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042113/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03162. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Windy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.979.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue extraordinairement le 8 février 2007*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXPUB S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012;

Luxembourg, le 8 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur Délégué

Signatures

Référence de publication: 2007042287/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01671. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.703.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 février 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042129/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Gold Broker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 70.933.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042188/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Village S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 38.662.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 février 2007 que:

- Mlle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi, Administrateur démissionnaire.

- Madame Eva Reysenn, Comptable, née le 27 septembre 1964 à Sedan (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007042297/58/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

RTL 9 S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 51.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007042249/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02730. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

RTL Shopping S.A. et Cie S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 58.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007042251/4170/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02734. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Laornis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.267.

STATUTS

L'an, deux mille sept, le treize février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1.- La société AURIGA S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au «The General Public Registry Directorate, Card NO 368606, Doc. 33959, Panama City»,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 9 février 2007.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer en tant qu'associé unique et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège Social Objet Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAORNIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes sortes de prestations de services et de l'assistance administrative.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II: Capital Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 €) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq Euros (25,00 €) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs délégués.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2008.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par la société AURIGA S.A., pré-qualifiée, associée unique.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 3.000,00 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un(1).

2. Est nommé administrateur jusqu'à l'année 2013:

- Monsieur Robert Weirig, employé privé, né le 16 novembre 1959 à Luxembourg, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'année 2013:

La société LIGHTHOUSE SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 69.995.

5. Le siège social de la société est établi à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Weirig, J. P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 157S, fol. 92, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. P. Hencks.

Référence de publication: 2007042298/216/132.

(070039916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

International Gas Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.455.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042194/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Free Message Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.515.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042195/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04239. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

WTT Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.989.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 11 octobre 2006

Le 11 octobre 2006, l'Associé Unique de WTT CO-INVESTMENT S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- De démissionner LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Rafal Nowicki, résidant professionnellement au ul. Zadumana 11 M. 49, 02-206 Varsovie, Pologne, en tant que Gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De nommer M. Ira Mitzner, résidant professionnellement au 4669 Southwest Freeway, Suite 400, Houston, TX 77096, Etats-Unis, en tant que Gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De nommer M. William Benjamin, résidant professionnellement au Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De nommer M. Mike Pashley, résidant professionnellement au Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042319/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Ameta Advice Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.668.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042350/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04336. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

GSS III Partners Duisberg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.057.325,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.961.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007042352/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03164. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Glorifin B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 105.129.

—
Le bilan abrégé du 1^{er} janvier 2006 au 15 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007042368/3984/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02353. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070040235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Bambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.461.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042401/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04454. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

RR Donnelley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 86.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042384/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04703. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Aleph Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2006

En date du 16 mai 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'élire Monsieur Giuseppe Urso, 52, Via Di Rimaggio, 50012 Bagno A Ripoli (Firenze) en tant que Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Antonio Russo, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007042385/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Routing Luxembourg S.A., Société Anonyme,

(anc. AMC).

Siège social: L-1336 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 68.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042387/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04702. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.240.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands with registered office at Herengracht 471, NL-1017 BS Amsterdam, Netherlands,

represented by Mrs Anne-Gaëlle Delabye, lawyer, residing in L-2314, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Amsterdam on March 13th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Articles of incorporation**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LPSS - GLOBAL PROPERTY SECURITIES S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the

company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Units. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire corporate capital have been entirely subscribed by LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed corporate capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Robert La Fors, Managing Director, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, Herengracht 471, NL-1017 BS Amsterdam, Netherlands; and

- Mr Laurent Belik, Finance Administration Manager, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 13 of the bylaws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, une société de droit hollandais ayant son siège social au 471 Herengracht, NL-1017 BS Amsterdam, Pays-Bas,

représentée par Mademoiselle Anne-Gaëlle Delabye, demeurant à L-2314 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam, le 13 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LPSS - GLOBAL PROPERTY SECURITIES S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire

n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Les gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Robert La Fors, Managing Director, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, Herengracht 471, NL-1017 BS Amsterdam, Pays-Bas; et

- Monsieur Laurent Belik, Finance Administration Manager, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3) KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprise de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. G. Delabye, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2007. Relation: EAC/2007/2400. — Reçu 125,- euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2007.

J.J. Wagner.

Référence de publication: 2007042332/239/388.

(070039570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Paglianti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.908.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042128/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03175. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Deutsche Post Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.411.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2006

Résolution 7: Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Suite à la résolution ci-dessus, les changements suivants sont aussi à effectuer:

- L'adresse du délégué à la gestion journalière, MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG, ainsi que l'adresse de Monsieur Claude Weber, Administrateur, doivent être changées comme suit:

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Luxembourg

Et non plus

65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042296/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04461. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070039614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

AR Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 28, rue Oscar Romero.

R.C.S. Luxembourg B 125.264.

STATUTS

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Antonio Da Costa Dantas, chef d'équipe, demeurant à L-3321 Berchem, 28, rue Oscar Romero.
2. Rui Manuel Goncalves Fernandes, chef d'équipe, demeurant à L-3321 Berchem, 26, rue Oscar Romero.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AR CONSTRUCTIONS SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Berchem.

Art. 3. La société a pour objet la construction, la rénovation, la réalisation, façades, plâtrages, pose de carrelage, et le commerce d'articles pour le bâtiment, la promotion, les travaux de génie civil et l'infrastructure, l'achat et la vente de biens immobiliers, la location d'immeubles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
1) Antonio Da Costa Dantas, cinquante parts	50
2) Rui Manuel Goncalves Fernandes, cinquante parts	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3321 Berchem, 28, rue Oscar Romero.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
 - Antonio Da Costa Dantas, chef d'équipe, demeurant à L-3321 Berchem, 28, rue Oscar Romero, gérant technique.
 - Rui Manuel Goncalves Fernandes, chef d'équipe, demeurant à L-3321 Berchem, 26, rue Oscar Romero, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signe: A. Da Costa Dantas, R. M. Goncalves Fernandes, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 8 mars 2007. Relation: REM/2007/498. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007042295/218/67.

(070039886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Kalos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.343.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 février 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 20 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007042200/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Horeca Espace Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.265.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Elio Flammia, commerçant, demeurant à L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.
2. Roberto Guglielmi, artisan, demeurant à L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.
3. Giovanni Rocchio, ouvrier, demeurant à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
4. Emeline Flammia, sans état, demeurant à F-57000 Metz (France), 40, rue des Loges.

Les comparants sub 3. et 4. ici représentés par Elio Flammia, préqualifié, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 31 janvier 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de HORECA ESPACE SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export de matériel destiné à la restauration, les machines industrielles et le mobilier en général, le service après-vente, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Elio Flammia, vingt-cinq parts sociales	25
2) Roberto Guglielmi, vingt-cinq parts sociales	25
3) Giovanni Rocchio, vingt-cinq parts sociales	25
4) Emeline Flammia, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1940 Luxembourg, 318, route de Longwy.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Roberto Guglielmi, artisan, demeurant à L-2551 Luxembourg, 139, avenue du X Septembre.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signe: E. Flammia, R. Guglielmi, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 8 mars 2007. Relation: REM/2007/503. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007042290/218/72.

(070039887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Larfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.843.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Le domiciliataire
Signatures*

Référence de publication: 2007042284/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pierrevert S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5752 Frisange, 9, An Gaalgen.
R.C.S. Luxembourg E 2.306.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de la société civile immobilière PIERREVERT SCI, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Capellen, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1087 du 29 novembre 2001, à savoir:

1/ Madame Marianne Marguerite Pierrette Hengesch, employée privée, née le 3 avril 1963 (149) à Luxembourg, veuve de Monsieur Guy Pierre Lamberty, demeurant à L-5752 Frisange, 9, an Gaalgen, anciennement 9, rue Belle-Vue, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son fils mineur Monsieur Tom Lamberty, étudiant, né le 24 avril 1990 à Luxembourg, demeurant à L-5752 Frisange, 9, an Gaalgen,

(en vertu d'une ordonnance délivrée par
en date du

laquelle ordonnance restera annexée aux présentes;) lisez

2/ Mademoiselle Lynn Li Andrée Paule Lamberty, étudiante, née le 20 décembre 1986 (047) à Luxembourg, non mariée, demeurant à L-5752 Frisange, 9, an Gaalgen, anciennement 9, rue Belle-Vue.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Est nommée gérante de la prédite société pour une durée indéterminée Madame Marianne Hengesch, prédite. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Le siège social de la société est établi à L-5752 Frisange, 9, An Gaalgen (anciennement 9, rue Belle-Vue).

Ainsi fait à Esch/Alzette, le 26 janvier 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007042308/203/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC02928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Cashel Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.221.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASHEL LIMITED, ayant son siège social à Douglas (Isle of Man), Ground Floor, 19/21 Circular Road, constituée en date du 12 mai 1971.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy Meneguz, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Confirmation et ratification de la décision prise le 6 décembre 2006 par le conseil d'administration de la société CASHEL LIMITED d'adopter la nationalité luxembourgeoise et de transférer le siège statutaire et administratif de la société au Grand Duché du Luxembourg;

2.- Adoption de la forme juridique d'une société anonyme luxembourgeoise;

3. - Modification de l'objet social;

4.- Suppression de la valeur nominale des actions;

5.- Conversion de la devise du capital social en EUR au taux conventionnellement déterminé de EUR 1,- contre GBP 0,6802721;

6.- Réduction à zéro du capital social et annulation des actions existantes, par apurement partiel des pertes reportées;

7.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.500.000,- par versements en numéraire avec création d'actions nouvelles;

8.- Refonte complète des statuts selon texte en annexe pour les adapter à la législation luxembourgeoise;

9.- Décision de fixer le siège de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

10.- Nomination des administrateurs et du commissaire;

11.- Divers;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de confirmer et de ratifier la décision prise par le conseil d'administration de la société en date du 6 décembre 2006 d'adopter la nationalité luxembourgeoise et de transférer le siège statutaire et administratif de la société de Douglas (Isle of Man) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des 2.000 (deux mille) actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social en Euro au taux de 1,- EUR contre 0,6802721 GBP de sorte que le capital original de GBP 2.000,- (deux mille livres sterling) est désormais fixé à EUR 2.940,- (deux mille neuf cent quarante Euro).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de réduire à zéro le capital social et d'annuler les 2.000 (deux mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale, par apurement partiel des pertes reportées.

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro) pour le porter de son montant réduit à zéro à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro), par versements en numéraire et par la création de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenu l'associé unique PCB TRADING COMPANY LIMITED, ayant son siège social 3rd Fl., Jonsim Place 228 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong, ici représenté par Monsieur Giovanni Vittore, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, qui a déclaré souscrire la présente augmentation de capital et la libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts, de les adapter à la législation luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de CASHEL LIMITED.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société aura une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille Euro), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un associé unique, la société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en fonction.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Toute référence au conseil d'administration dans les présents statuts sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la société en détermineront également le nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'opposition de la dernière signature.

Art. 8. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs ou à des tierces personnes, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciales des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisi dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, le cas échéant, par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 12. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à 16.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 15. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 18. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 19. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 20. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société à l'adresse suivante: 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, président du conseil d'administration;

- Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Frédéric Noel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur.

Est nommée commissaire:

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

Onzième résolution

L'assemblée générale donne au conseil d'administration tous pouvoirs, avec pouvoir de subdélégation pour réaliser toutes les opérations et remplir toutes les formalités qui s'imposent suite au transfert du siège social, tant à l'île de Man qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ dix-neuf mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Vittore, R. Meneguz, A.-M. Primiceri, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/828. — Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007042019/211/273.

(070039279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2007.

Immobilière Even, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 41.193.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007042417/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04666. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

CHD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 85.931.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042418/6401/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05057. - Reçu 121 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Force-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.930.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 février 2007, que Monsieur Georges Jobe, administrateur de sociétés, demeurant à B-4621 Retinne, 3, rue Miermont, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007042397/227/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Société de Participation du Grand-Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042398/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04705. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Bluegroup S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.355.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042420/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04667. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

RLG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.858.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007042429/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00301. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Baltic Wind International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.260.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on twenty-second day of February.

Before Us, Maître Robert Schuman, notary residing in Differdange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, who last shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

1.- INGWARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, a company governed by the laws of Danmark having its registered office in DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N ° 129 43 695)

2.- SOUTH WIND ENERGY APS, a company governed by the laws of Danmark having its registered office in DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N ° 100 68 126)

both here represented by Mr Jean-Jacques Lemoine, private employee, residing professionally in L-2212 Luxembourg by virtue of a proxy given on February 19th, 2007

said proxies being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Limited Liability Company is BALTIC WIND INTERNATIONAL.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have by the joint signature of any two of them the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on October 1st and ends on September 30th of the next year.

Art. 16. Every year on September 30th the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory Disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on September 30th 2007.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the members as follows:

1.- INGVARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, prenamed	250
2.- SOUTH WIND ENERGY APS, prenamed	250
Total:	500

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,800.- EUR.

Resolutions of the Members

The members, acting as foresaid, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First Resolution

The following have been elected as managers:

1.- Mr Per Villum Hansen, director, born in Soellerod (DK) on August 9th, 1945, residing in DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10

2.- Mr Carlo Berton, director, born in Rome (Italy) on June 16th, 1949, residing in 1-00178 Rome, 4, Via Oppido Mamertina,

with the powers indicated in article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

Second Resolution

The company's registered office is located at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1.- INGVARDSON TRADING INTERNATIONAL APS, une société régie par les lois du Danmark, ayant son siège social établi à DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N ° 129 43 695)

2.- SOUTH WIND ENERGY APS, une société régie par les lois du Danmark, ayant son siège social établi à DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10 (RC Danmark N ° 100 68 126)

ici représentées par Monsieur Jean-Jacques Lemoine, employé privé, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 février 2007,

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société à responsabilité limitée prend la dénomination de BALTIC WIND INTERNATIONAL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont par les signatures conjointes de deux d'entre eux les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 30 septembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2007.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par les associées comme suit:

1.- INGVARSDON TRADING INTERNATIONAL APS, prenommée	250
2.- SOUTH WIND ENERGY APS, prenommée	250
Total:	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

Résolutions des associés

Les associés prédésignés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelées aux fonctions de gérants:

1.- M. Per Villum Hansen, administrateur de société, né le 9 août 1945 à I Soellerod (DK) demeurant à DK-4040 Jyllinge, Fjordager, 10, et

2.- M. Carlo Berton, administrateur de société, né à Rome (Italie) le 16 juin 1949, demeurant à 1-00178 Rome, Via Oppido Mamertina 4,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lemoine, R. Schuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007. Relation: LAC/2007/951. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mars 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007042285/206/231.

(070039843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Matterhorn Vich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.897.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mars 2007 que:

- Ont démissionné de leur fonction de gérants avec effet immédiat:

a. Monsieur Tom Schiltz, administrateur de société, né à Deurne (Belgique), le 22 septembre 1963, demeurant à L-2550 Luxembourg, 16, avenue du X Septembre.

b. Monsieur Newman Leech, administrateur de société, né en Afrique du Sud, le 24 septembre 1968, demeurant à CH-1207 Genève (Suisse), bvd Helvétique, 6.

- A été nommée pour une durée indéterminée au poste de gérant unique en remplacement des gérants démissionnaires:

* BasCorp SERVICES LIMITED, N ° 599502, Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007042309/677/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Laura Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.356.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 février 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007042286/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

CETREL Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.845.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 1^{er} mars 2007 à 11.00 heures

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs pour une durée de un an. Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Après l'Assemblée le Conseil se compose comme suit:

M. Gilbert Ernst, demeurant 17, rue Blochhausen L-1243 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

M. Jean-Marc Fandel, Membre, demeurant 16, allée St Hubert, L-8138 Bridel, Administrateur

M. Jean-Paul Bettendorff, demeurant 15, rue Bruch, L-4975 Bettange/Mess, Administrateur

M. Gérard Briclot, Sous-Directeur de CETREL SC, demeurant 10, rue des Aubépines, F-57310 Bertrange, Administrateur

L'Assemblée nomme KPMG AUDIT, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042293/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Blancour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 122.877.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042348/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04334. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Unilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.078.

—
Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2004, acte publié au Mémorial C n^o 570 du 3 juin 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNILUX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007042463/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, réf. LSO-CC01889. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Partner-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Stadtbredimus, 33, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 64.882.

—
Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft PARTNER-LUX S.A. mit Sitz in L-1225 Luxemburg, 4, rue Beatrix de Bourbon, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven, am 26. Mai 1998, veröffentlicht im Memorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 632 vom 5. September 1998, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Paul Bettingen, am 20. Dezember 2000, veröffentlicht im Memorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 886 vom 16. Oktober 2001, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 64.882.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Franz Josef Benz, Kapitän, wohnhaft in D-47495 Rheinberg, Joh.-Laerstrasse 33,

welcher Frau Kirsten Ruth Rauter genannt Lichtrauter, Bürokauffrau, wohnhaft in D-47198 Duisburg, Lothringer Strasse 49, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin, Frau Petra Benz-Asbeck, Büroangestellte, wohnhaft in D-47495 Rheinberg, Joh.-Laerstrasse 33.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus, und Abänderung von Artikel zwei, Absatz eins der Satzung.

2. Feststellung der Abtretung von sechshundertfünfundzwanzig (625) Aktien von Herrn Lucian Philippin an Frau Petra Benz-Asbeck.

3. Abberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

4. Ernennung von einem Verwaltungsratsmitglied.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-5570 Remich, 33, route de Stadtbredimus, zu verlegen, und infolgedessen Artikel zwei, Absatz eins der Satzung umzuändern wie folgt:

« **Art. 2. erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Abtretung, am 12. November 2006, von sechshundertfünfundzwanzig (625) Aktien der Gesellschaft PARTNER-LUX S.A., durch Herrn Lucian Philippin, Kapitän, wohnhaft in D-47198 Duisburg, Prinzenstrasse 34, an Frau Petra Benz-Asbeck, Büroangestellte, wohnhaft in D-47495 Rheinberg, Joh.-Laerstrasse 33, zum Preis von fünfzehntausend-fünfhundert Euro (EUR 15.500,00), festzustellen.

Demnach sind die Aktien der Gesellschaft PARTNER-LUX S.A. wie folgt gezeichnet:

- Herr Franz Josef Benz, Kapitän, wohnhaft in D-47495 Rheinberg, Joh.-Laerstrasse 33, sechshundertfünfund-	625
zwanzig Aktien	
- Frau Petra Benz-Asbeck, vorgeannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien	625
Total: eintausendzweihundertfünzig Aktien	1.250

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst:

- Herrn Lucian Philippin, Kapitän, wohnhaft in D-47198 Duisburg, Prinzenstrasse 34, und
 - Frau Ute Fitting, Lacklaborantin, wohnhaft in D-47198 Duisburg, Prinzenstrasse 34,
- von ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder abuberufen und denselben volle Entlastung zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen:

Frau Kirsten Ruth Rauter genannt Lichtrauter, geborene Albrecht, Bürokauffrau, geboren in Duisburg (Deutschland), am 17. Dezember 1964, wohnhaft in D-47198 Duisburg, Lothringer Strasse 49.

Ihr Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendzwoölf.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wurde die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartmenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. J. Benz, K. R. Rauter gen. Lichtrauter, P. Benz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007. Relation: LAC/2007/873. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 19. März 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007042189/227/72.

(070039897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Matterhorn Brig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.895.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mars 2007 que:

- Ont démissionné de leur fonction de gérants avec effet immédiat:

a. Monsieur Tom Schiltz, administrateur de société, né à Deurne (Belgique), le 22 septembre 1963, demeurant à L-2550 Luxembourg, 16, avenue du X Septembre.

b. Monsieur Newman Leech, administrateur de société, né en Afrique du Sud, le 24 septembre 1968, demeurant à CH-1207 Genève (Suisse), bvd Helvétique, 6.

- A été nommée pour une durée indéterminée au poste de gérant unique en remplacement des gérants démissionnaires:

* BasCorp SERVICES LIMITED N ° 599502, Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007042306/677/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Iland Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.676.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042344/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04174. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 40.106.

—
Herr Jochen Möller, geb. am 17. November 1960 in Wuppertal, wohnhaft in Gertrud-Schloss-Str. 6, D-54294 Trier, ist mit Wirkung vom 1. April 2007 zum Mitleiter der Niederlassung Luxembourg der DRESDNER BANK AKTIENGESELLSCHAFT ernannt worden.

Die Zeichnungsberechtigung der Niederlassung ist bekanntlich in der Form geregelt, daß die Vertretungsberechtigten die Niederlassung in allen Geschäften durch Zeichnung zu zweit vertreten.

Zum 7. März 2007 gehören dem Vorstand der DRESDNER BANK AG an:

Dr. Herbert Walter, wohnhaft in Frankfurt am Main

Dr. Andreas Georgi, wohnhaft in Glashütten

Dr. Stefan Jentzsch, wohnhaft in Kronberg/Taunus

Wulf Meier, wohnhaft in Worms

Andree Moschner, wohnhaft in Bad Nauheim

Klaus Rosenfeld, wohnhaft in Frankfurt am Main

Otto Steinmetz, wohnhaft in Mannheim

Dr. Friedrich Wöbking, wohnhaft in Pullach

Die DRESDNER BANK AG wird gesetzlich durch zwei Vorstandsmitglieder oder durch ein Vorstandsmitglied in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

DRESDNER BANK AG

C. Koch / F. Bunge

Référence de publication: 2007042303/16/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Raw International Trader S.A., Société Anonyme,

(anc. Real Invest Internationale S.A. Holding).

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 34.940.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft REAL INVEST INTERNATIONALE S.A. HOLDING mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 28. September 1990, veröffentlicht im Memorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 91 vom 28. Februar 1991, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den vorgenannten Notar Edmond Schroeder, am 15. April 1991, veröffentlicht im Memorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 368 vom 7. Oktober 1991, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 34.940.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Daniel Phong, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Blazenka Bartolovic, Angestellte, wohnhaft in Nospelt, zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzählerin, Frau Danielle Ginter, Angestellte, wohnhaft in Larochette.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Umänderung der Gesellschaftsbezeichnung in RAW INTERNATIONAL TRADER S.A., und Abänderung von Artikel eins, Absatz eins, der Gesellschaftssatzung.

2. Umänderung des Gesellschaftszweckes und, infolgedessen, Abänderung von Artikel zwei der Satzung wie folgt:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Rohstoffen und Erzeugnissen, die keiner besonderen Gesetzgebung unterliegen, darunter Nichtedelmetalle.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art von Wertpapieroder Immobiliengeschäften, sowie jedwede kommerziellen, industriellen oder finanziellen Geschäfte tätigen, die sich direkt oder indirekt auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl in Luxemburg als auch im Ausland ausüben.

Der Gesellschaftszweck umfasst darüber hinaus sämtliche Geschäfte in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligung in jedweder Form an anderen Unternehmen, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Gelder namentlich für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft bestehenden Portfolios benutzen, sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen beteiligen, mittels Einlage, Zeichnung, Festkauf, Kaufoption oder auf sonstige Weise jegliche Wertpapiere oder Patente erwerben und diese mittels Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern, ihre Geschäfte und Patente verwerten lassen und den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jegliche Hilfestellung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.»

3. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg, und Abänderung von Artikel eins, Absatz drei, der Gesellschaftssatzung.

4. Annahme des Rücktritts der Verwaltungsratsmitglieder und Neuernennung des Verwaltungsrates.

5. Abberufung des Kommissars.

6. Ernennung eines neuen Kommissars.
7. Ermächtigung des Verwaltungsrates einen Delegierten des Verwaltungsrats zu ernennen.
8. Verschiedenes.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschafts-bezeichnung in RAW INTERNATIONAL TRADER S.A. umzuändern und infolgedessen Artikel eins, Absatz eins, der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 1. (erster Absatz).** Zwischen den Vertragsparteien und solchen, die es noch werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung RAW INTERNATIONAL TRADER S.A. gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern und infolgedessen Artikel zwei der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Rohstoffen und Erzeugnissen, die keiner besonderen Gesetzgebung unterliegen, darunter Nichtedelmetalle.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art von Wertpapieroder Immobiliengeschäften, sowie jedwede kommerziellen, industriellen oder finanziellen Geschäfte tätigen, die sich direkt oder indirekt auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl in Luxemburg als auch im Ausland ausüben.

Der Gesellschaftszweck umfasst darüber hinaus sämtliche Geschäfte in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligung in jedweder Form an anderen Unternehmen, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Gelder namentlich für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft bestehenden Portfolios benutzen, sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen beteiligen, mittels Einlage, Zeichnung, Festkauf, Kaufoption oder auf sonstige Weise jegliche Wertpapiere oder Patente erwerben und diese mittels Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern, ihre Geschäfte und Patente verwerten lassen und den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jegliche Hilfestellung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg, zu verlegen und infolgedessen Artikel eins, Absatz drei, der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 1. (dritter Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Dudelange.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt mit Wirkung ab dem 15. Juni 2006, der Herrn Roland De Cillia, Jeannot Diderrich und Romain Wagner von ihren Ämtern als Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen, und denselben volle Entlastung zu erteilen.

Die Generalversammlung beschliesst, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen:

a) Herr Renato Florean, «Commercial», geboren in Marange-Silvange (Frankreich), am 12. August 1958, wohnhaft in F-57535 Marange-Silvange, 18, rue Pasteur,

b) Herr Gilbert Florean, Arbeiter, geboren in Marange-Silvange, am 17. Februar 1961, wohnhaft in F-57535 Marange-Silvange, 18, rue Pasteur,

c) Herr Francisco Cardoso, «Commercial», geboren in Lisabon (Portugal), am 30. Dezember 1974, wohnhaft in L-1713 Luxemburg, 202, rue de Hamm.

Ihre Mandate enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendzweölf.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaft KARTHEISER MANAGEMENT S.A.R.L., mit Sitz in Luxemburg, von ihrem Amt als Kommissar abzuberufen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Herr Nour Eddin Nijar, Buchhalter, geboren in Marrakesch (Marokko), am 10. September 1952, wohnhaft in L-5651 Mondorf-les-Bains, 14, rue de la Résistance, zum Kommissar zu ernennen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, Herr Renato Florean, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. Phong, B. Bartolovic, D. Ginter, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC/2007/872. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 6. März 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007042252/227/113.

(070039893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Finmor Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 75.864.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue Extraordinairement, qui s'est tenue à Luxembourg, le 24 octobre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Cristiano Lingeri, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 3 février 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Cristiano Lingeri, en qualité d'Administrateur de la société.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;
- Monsieur Cristiano Lingeri, expert comptable, via Mentana 19, 22100 Como (Italia); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de -1- (un) an la société ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007042389/43/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Sunset Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 79.357.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNSET INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007042378/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04346. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Generali Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 77.471.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration prise en date du 7 février 2007

Par résolution prise en date du 7 février 2007, le conseil d'administration de la Société a pris acte de la démission de M. Francesco Bosatra, résidant à 2, Piazza Duca degli Abruzzi, 34132 Trieste, Italie, avec effet à compter du 31 décembre 2006 et de M. Christian Ferry, résidant à 2, Via Magatti, CH-6901 Lugano, Suisse, avec effet à compter du 30 novembre 2006.

Le conseil d'administration a décidé de nommer par cooptation M. Carlo Cavazzoni, résidant à 4, Via Machiavelli, 34132 Trieste, Italie, comme membre du conseil d'administration à partir du 7 février 2007.

De plus, le conseil d'administration a aussi décidé de nommer Mme Myriam Cockaerts, résidant à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Directeur Général avec effet à compter du 7 février 2007 et de confirmer son rôle d'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet au 7 février 2007; toutes ses autres nominations précédemment accordées par le conseil d'administration prenant fin.

Enfin, le conseil d'administration a décidé de nommer par cooptation M. Philippe Setbon, résidant à 7, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France, comme membre du conseil d'administration à partir du 7 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour GENERALI INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007042289/1092/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, réf. LSO-CC02663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

RR Donnelley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 86.112.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042390/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04704. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALUMINIUM EUROPE S.A.
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007042371/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04343. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

GSS III Partners (Duisberg GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.969.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Van Ingen
Gérant

Référence de publication: 2007042354/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03178. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

SBF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.036.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042405/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04455. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Indian Orchid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.234.

STATUTS

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Suhash Chandra Roy, restaurateur, né à Comilla (Bangladesh) le 22 février 1957, demeurant à L-5887 Alzingen, 489, route de Thionville;

2.- Madame Annie Greig, ouvrière, née à Syhlet (Bangladesh) le 17 août 1959, épouse de Monsieur Suhash Chandra Roy, demeurant à L-5887 Alzingen, 489, route de Thionville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de INDIAN ORCHID S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Suhash Chandra Roy, restaurateur, né à Comilla (Bangladesh) le 22 février 1957, demeurant à L-5887 Alzingen, 489, route de Thionville, quatre-vingts parts sociales,	80
2.- par Madame Annie Greig, ouvrière, née à Syhlet (Bangladesh) le 17 août 1959, épouse de Monsieur Suhash Chandra Roy, demeurant à L-5887 Alzingen, 489, route de Thionville, vingt parts sociales,	20
Total: cent parts sociales,	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée,

Monsieur Suhash Chandra Roy, préqualifié.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. C. Roy, A. Greig, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007. Relation: LAC/2007/2025. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007042323/222/81.

(070039444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Duro-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 99.581.

Il résulte d'un courrier recommandé daté du 21 février 2007 que Monsieur Adriano Vidoni a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société DURO-LUX S.A. avec effet au 22 septembre 2006.

Pour A. Vidoni

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042402/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB05803. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070039926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Société de Participation du Grand-Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 18.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007042395/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04706. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Triad Inf'Ho S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.292.

STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Ho, vendeur informatique, né à Metz (France), le 31 août 1980, demeurant à F-57070 Metz, 10, boulevard de Provence.

2.- Monsieur Ghislain Ho, magasinier, né à Metz (France), le 24 juin 1979, demeurant à F-57070 Metz, 10, rue de la Fontenotte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{ier} . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

TRIAD INF'HO S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Thierry Ho, prénommé, cinquante	50
2.- Monsieur Ghislain Ho, prénommé, cinquante	50
Total: cent	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Thierry Ho, vendeur informatique, né à Metz (France), le 31 août 1980, demeurant à F-57070 Metz, 10, boulevard de Provence.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Ghislain Ho, magasinier, né à Metz (France), le 24 juin 1979, demeurant à F-57070 Metz, 10, rue de la Fontenotte.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Dix-Septembre.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. Ho, G. Ho, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 7 mars 2007, Relation: EAC/2007/1901. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 mars 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007042709/219/79.

(070040325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

KBC FII, KBC Financial Indemnity Insurance, Société Anonyme,

(anc. Alma Reinsurance S.A.).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

En vue de la mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 janvier 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007042689/206/14.

(070040435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Est Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.611.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES SARL, a désormais son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007042678/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

Coiffure Renaissance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 58.139.

Contrat de cession

L'an deux mille sept, le premier mars

Entre les soussignés:

Monsieur Serge Majerus, demeurant à L-4135 Esch-sur-Alzette, 21, rue Saint Henri,

ci-après dénommé «Le cédant» d'une part, et

La société anonyme PALERIDER HOLDING S.A., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, représentée par Monsieur Roland Ebsen, deueurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

ci-après dénommée «La cessionnaire» d'autre part

43535

Cession

Par les présentes, Monsieur Serge Majerus, soussigné de première part, cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à la société anonyme PALERIDER HOLDING S.A., soussignée de seconde part, qui accepte, 99 parts sociales de la société COIFFURE RENAISSANCE S.à r.l. (n ° R.C.S.L. B 58.139), avec siège social à L-3730 Rumelange, 38, Grand-Rue.

Propriété - Jouissance

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées décrit ci-dessus et en aura la jouissance à partir de la date du paiement du prix de la présente cession.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant un prix de 99,- EUR.

Fait en autant d'exemplaires que les parties à l'acte à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes
S. Majerus / PALERIDER HOLDING S.A.

Le cédant / La cessionnaire

- / R. Ebsen

- / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007042679/745/33.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2007, réf. LSO-CC03018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070040449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

The Golden King's Club Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.268.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Vitantonio Lotito, employé privé, demeurant à L-1490 Luxembourg, 13-17, rue d'Epernay.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de THE GOLDEN KING'S CLUB SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration, l'organisation de spectacles à caractère érotique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Vitantonio Lotito, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2560 Luxembourg, 36, rue de Strasbourg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Vitantonio Lotito, employé privé, demeurant à L-1490 Luxembourg, 13-17, rue d'Epernay.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: V. Lotito, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 2 mars 2007. Relation: REM/2007/443. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 mars 2007.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2007042302/218/58.

(070039917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Benelux Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 100.768.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2007

1. Le siège social de la société a été transféré du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.
2. la démission de Monsieur Godfrey Abel a été acceptée avec effet immédiat.
3. Monsieur Jean And, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie, ayant pour adresse professionnelle 6, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période illimitée.
4. Monsieur Mark Swallow, né le 16 avril 1959 à Corbridge en Angleterre, ayant pour résidence à Barbers, Martley, Worcester WR6 6QA a été nommé nouveau gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période illimitée.

Pour BENELUX PROPERTY S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007042421/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02318. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070039530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.